

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-:-:-:-:-
PPRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-:-:-:-

/ DECRETS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

/) NNEE 1961 - 1 - N° 41 / PR / SGCM.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la loi n°60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;
VU le Décret n°381/PCM du 29 Décembre 1960 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

D E C R E T :

ARTICLE 1er. - M. Michel AHOUANMENOUE, Ministre de l'Education et de la Culture est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères pendant la durée de l'absence de M. OKE ASSOGBA.

ARTICLE 2. - Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

AMPLIATIONS :

P.R.	15
SGCM.	3
Tous M.	12
J.O.	1
A.N.	2

PORTO-NOVO, le 9 FEVRIER 1961

H. MAGA.